

Mémoire à l'OCPM sur le projet des Halles d'Anjou

Titre : agrandissement des Halles d'Anjou, interrogation sur les aménagements pour les déplacements actifs

Le projet semble mettre sa priorité sur l'automobile alors que la marche et le vélo prennent de plus en plus d'importance comme modes de déplacement, notamment dans les milieux urbains denses. Il faut accorder une priorité aux déplacements actifs, ce qui n'est pas bien démontré dans le projet.

L'accessibilité au site semblent avoir été planifié pour un minimum de dérangement pour les automobiles. Pour un projet de développement dans une zone TOD, le projet devrait montrer clairement ce qui facilite les déplacements actifs. Le concept d'aménagement présenté par le promoteur pour les déplacements actifs ne semble pas très approfondi.

Une première observation est sur l'accès au stationnement des résidents. Je trouve que mettre l'accès au stationnement des résidents au milieu du site ajoute de la circulation sur le site pour rien. Pourquoi ne pas localiser l'entrée du stationnement des résidents sur l'avenue des Halles directement. L'allée prévue vers l'avenue des Halles, serait dans ce scénario, une descente vers le stationnement privé. L'allée n'étant plus nécessaire, la zone de verdissement pourrait être agrandi. Pour l'accès au stationnement des commerces, il faut simplement garder l'accès actuel sur l'avenue des Halles du stationnement étagé existant.

Une autre observation est sur le lien de déplacement actif vers la rue Jean-Talon. Tel que montré dans la présentation, ce lien semble être partagé avec l'accès des camions et des automobiles au stationnement d'Équifax et des commerces. Ce lien étant en pente, il ne sera pas sécuritaire de le partager entre camions, autos, vélos et piétons. Il serait bien d'examiner un nouvel aménagement de la zone de livraison et du stationnement des employés qui pourrait permettre des déplacements actifs plus sécuritaire vers la rue Jean-Talon.

Mon autre observation est le lien de transport actif vers le boulevard des galeries d'Anjou. Le site a un seul accès vers le boulevard des galeries d'Anjou pour les camions, autos, vélos et piétons et il est partagé avec les voisins. La présentation du promoteur indique un lien de déplacement actif autour de l'édifice C. Mais le lien entre l'édifice C et le boulevard des galeries d'Anjou semble cheminé dans un stationnement. Un changement de l'aménagement du stationnement dans cette zone serait utile afin de sécuriser un lien de transport actif vers le boulevard des Galeries d'Anjou.

Une autre lacune de la présentation, est le manque d'information sur le stationnement des vélos des résidents. Le promoteur n'indique pas où est l'accès pour les vélos, est-il partagé avec l'accès des automobiles vers le stationnement? Les vélos ont-ils un endroit protégé dans le garage ou les vélos sont dans les appartements?

En conclusion, le promoteur a présenté un projet d'agrandissement des Halles d'Anjou avec l'ajout de logements en isolation de l'environnement autour et le promoteur n'a pas approfondi dans le projet la sécurité des déplacements actifs. Lors de la séance d'information, le promoteur a indiqué qu'il ne pouvait discuter de l'intégration du projet avec l'environnement autour parce qu'il n'existe pas de concept en discussion pour le développement prévue autour de la nouvelle station de métro.

André Boisvert, citoyen de l'arrondissement d'Anjou